

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Acquisition et installation d'un studio de télévision pour l'INSA
Lyon

M26.0005

INSA LYON
Direction des Affaires Financières
20 Avenue Albert Einstein
69621 Villeurbanne Cedex
marches.public@insa-lyon.fr

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1-DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU MARCHÉ.....	3
1.1-Objet du marché.....	3
ARTICLE 2 – CONTENU DE LA PRESTATION	3
ARTICLE 3 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES.....	4
3. 1 – Principales spécifications techniques.....	4
3.2 – Principales spécifications fonctionnelles.....	4
3.2.1 --Pour le plateau de télévision	4
3.2.2 – Pour le mobilier du plateau de télévision	5
3.2.3 --Pour la régie vidéo	5
ARTICLE 4 – PROPOSITION DE VISUALISATION	6
ARTICLE 5 - ACCESSOIRES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT.....	6
Article 5.1 - Accessoires	6
Article 5.2 - Sécurité	6
ARTICLE 6- FORMATION.....	6
ARTICLE 7 – SERVICE APRES-VENTE	7
ARTICLE 8 –GESTION DES INTERVENTIONS URGENTES ET DES PANNES	7
ARTICLE 8 –COMPTE-RENDU D'INTERVENTION	7

ARTICLE 1-DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU MARCHÉ

1.1-Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements neufs pour le studio de télévision pour l'INSA Lyon. Les fournitures et prestations attendues sont détaillées dans le présent CCTP, et doivent être renseignés par le candidat dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Le plan d'accès à salle dédiée est annexé au présent document.

Lieu d'exécution :

INSA Lyon

Campus LyonTech-La Doua
20 Avenue Albert Einstein
69621 Villeurbanne Cedex

Lieu de livraison :

INSA Lyon

Campus LyonTech-La Doua
Bâtiment La Rotonde
14 – 16 Avenue des Arts
69100 Villeurbanne Cedex

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA PRESTATION

La prestation doit comprendre :

- La conception du studio de télévision,
- La fourniture du matériel,
- L'emballage, le transport et la livraison du matériel,
- L'installation et la mise en service sur site,
- La réalisation des tests de bon fonctionnement et des tests souhaités par le Titulaire et l'Acheteur,
- La remise de la documentation,

Le coût de chacun de ces postes doit être détaillé dans l'annexe financière (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire – DPGF).

Un guide de pré-installation spécifiant les exigences techniques à remplir par le service prescripteur (alimentation électrique (voltage, ampérage, puissance, type de prise...), doit être joint à la proposition technique et commerciale et au cadre de réponse technique.

ARTICLE 3 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

3.1 – Principales spécifications techniques

Le studio de télévision doit permettre notamment de réaliser des communications institutionnelles, la réalisation d'émissions en live, de webinaires, d'événements en direct, d'interviews, et de vidéos pédagogiques et de formation, ainsi que d'autres besoins sur de nouveaux formats (production de podcasts audio / vidéo) ...

Le studio de télévision doit disposer d'une régie 4K minimum tout équipée, avec caméras motorisées, micros haute fréquence (HF), enregistreurs, slides et duplex.

3.2 – Principales spécifications fonctionnelles

3.2.1 --Pour le plateau de télévision

Le studio de télévision doit idéalement disposer des éléments suivants :

- Caméras robotisées 4K ou 5K
- Écran de retour plateau avec fixation murale
- Moniteurs plateau sur pied
- Système de fond de studio déroulable / cyclo
- Projecteurs LED focalisables
- Prompteur à défilement automatique et manuel
- Micros-cravates HF
- Microphones
- Émetteurs audio de poche numérique
- Émetteurs audio de main numérique
- Récepteur numérique 2 canaux
- Chargeur double pour émetteur pocket et micro-main
- Enceintes
- Consoles
- Interfaces
- Câbles d'alimentation et de commande
- Décor LED et écrans personnalisables
- Retours vidéo pour slides, visioconférence
- Lignes fibres dédiées pour les live
- Décor et/ou d'habillage du plateau
- Panneaux LED souple
- Accessoires d fixation lumière
- Tubes LED RGB
- Contrôleur DMX
- Splitter DMX

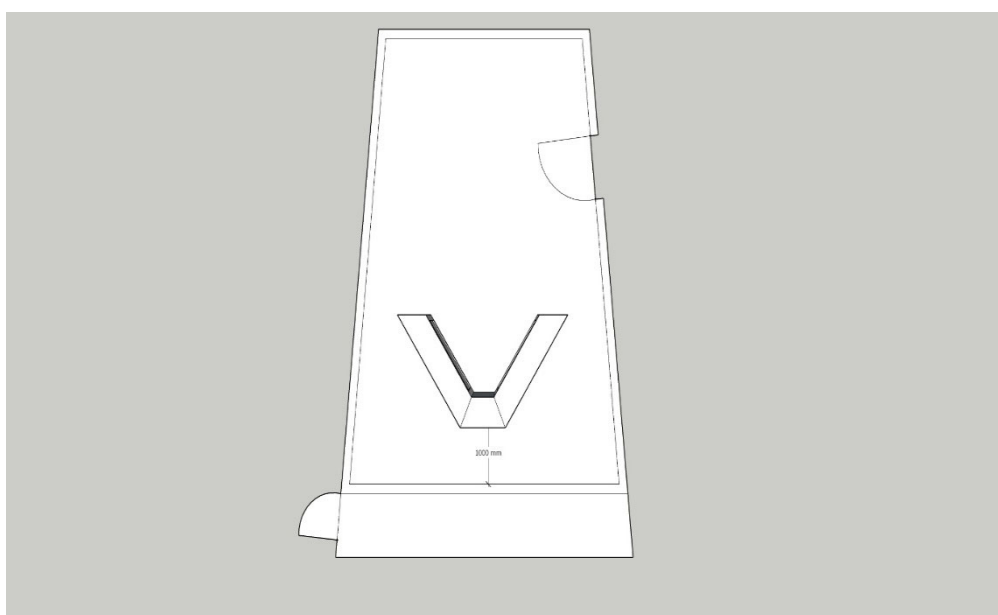
Les candidats sont invités à proposer une solution qu'ils jugeraient plus adéquate aux besoins exprimés par l'Acheteur.

3.2.2 – Pour le mobilier du plateau de télévision

L'offre du candidat doit inclure le mobilier « Desk amovible pour plateau TV », choisi par l'INSA Lyon, qui figure ci-dessus et sur le plan en annexe du CCTP, dont les mesures sont les suivantes :

Desk amovible pour plateau TV

- Nombre de modules sur roulette : 3
- Dimension :
 - 1 Module central de 400 x 501 x 800mm x h 1000mm
 - 2 Modules de 1456 x 501 x 1997mm x h 1000mm
- Finition : stratifié blanc
- Personnalisation : 2 plexi diffusant sur les faces avant de 1256 x 762mm



Les candidats doivent impérativement tenir compte de cet élément dans leur offre.

3.2.3 --Pour la régie vidéo

La régie vidéo doit idéalement disposer des éléments suivants :

- Régie vidéo 4K ou 5k permettant la réalisation des vidéos en direct
- Contrôleur de caméras PTZ
- Moniteur
- Switch réseau Manageable Netgear
- Pupitre de commande raccourcis
- Pupitre de commande mélangeur
- Mélangeur vidéo
- Enregistreur/lecteur
- Streaming / Encodeur
- Onduleur
- Rack studio sur roulette

- Boîtier de scène numérique
- Console de mixage numérique
- Interface audio USB
- Enceintes de monitoring
- Supports enceintes régie
- Amplificateur rackable
- Enceintes de diffusion plateau
- Flight case sur roulette pour le studio
- Casque de monitoring

ARTICLE 4 – PROPOSITION DE VISUALISATION

Les candidats sont invités à proposer une visualisation de la proposition du studio de télévision afin de représenter les offres commerciales.

ARTICLE 5 - ACCESSOIRES NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT

Article 5.1 - Accessoires

L'ensemble des accessoires (accessoires de contrôle ou de liaison, fixations, structures et visseries) et équipements nécessaires au bon fonctionnement du studio de télévision doivent être présentés et inclus dans l'offre.

Article 5.2 - Sécurité

Les systèmes de protection et sécurisation des câbles (goulottes, chemins de câbles ou dispositifs équivalents), qui permettent d'éviter tout risque de détérioration ou d'accident, ainsi que les systèmes de fixation, supports et visseries pour une intégration fiable sur structures, supports ou murs doivent être inclus dans l'offre.

ARTICLE 6- FORMATION

Le Titulaire doit prévoir au moins une journée complète de formation sur site pour 3 personnes permettant de :

- Maîtriser tous les risques liés au fonctionnement et à la maintenance de l'équipement (risques électriques, manutention, etc...),
- Utiliser l'équipement
- Réglage des équipements,
- Utiliser les accessoires et les périphériques

La formation doit être accompagnée d'un document technique détaillé du type mode opératoire ou manuel opératoire en français et en anglais.

Tous les documents de formation devront être remis au minimum en deux exemplaires en version papier et numérique.

Cette formation sera effectuée à l'issue de la mise en service de l'équipement. Les dates précises de la formation seront déterminées en concertation avec le responsable du Service Assistance à La Logistique et à la Maintenance Audiovisuelle (ALMA).

ARTICLE 7 – SERVICE APRÈS-VENTE

Le Titulaire doit disposer d'un service après-vente (SAV) qui sera ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h, jours fériés exclus.

Le Titulaire indique dans son offre les coordonnées de son service SAV : un numéro de ligne direct à contacter en cas de panne sur un équipement et permettant d'établir un premier diagnostic est mis à disposition des services prescripteurs.

Toute intervention relative à une panne ou au remplacement non prévu au contrat d'une pièce défectueuse, doit faire l'objet d'un devis préalable par le Titulaire et d'un bon de commande par l'Acheteur.

ARTICLE 8 –GESTION DES INTERVENTIONS URGENTES ET DES PANNES

Pendant toute la période de garantie commerciale, le Titulaire a une obligation de résultat concernant le respect des délais d'intervention sur site en cas de panne du ou des équipements achetés en application du présent marché.

Ce délai s'entend en jours calendaires à compter de la demande d'intervention. Il prend en compte la localisation du site d'implantation d studio de télévision.

Ce délai est obligatoirement inférieur ou égal à quatre (4) jours calendaires.

La demande d'intervention par le représentant de l'INSA Lyon peut être effectuée par téléphone, confirmée par voie électronique.

Le délai d'intervention commence dès l'enregistrement de la demande d'intervention du représentant de l'INSA Lyon par le Titulaire.

Dans le cas du non-respect de ce délai, le Titulaire encourt une pénalité telle que décrite à l'article 12 du CCAP.

ARTICLE 9 –COMPTE-RENDU D'INTERVENTION

L'ensemble des interventions donnera lieu à l'établissement par le titulaire du marché d'un rapport d'intervention, à l'occasion duquel des propositions d'interventions supplémentaires seront faites, si nécessaire.

Par la suite, le titulaire formule ses propositions d'intervention (liste des travaux, temps d'intervention et d'immobilisation, etc.) en indiquant les conséquences que pourraient entraîner une décision négative de l'Acheteur.

Il donne tout conseil qu'il juge utile sur l'utilisation des équipements et les améliorations à apporter